A paper prepared for the

Economic Council of Canada

P.O. Box 527
Ottawa, Ontario
K1P 5V6

Un document préparé pour le

Conseil économique du Canada

C.P. 527
Ottawa (Ontario)
K1P 5V6

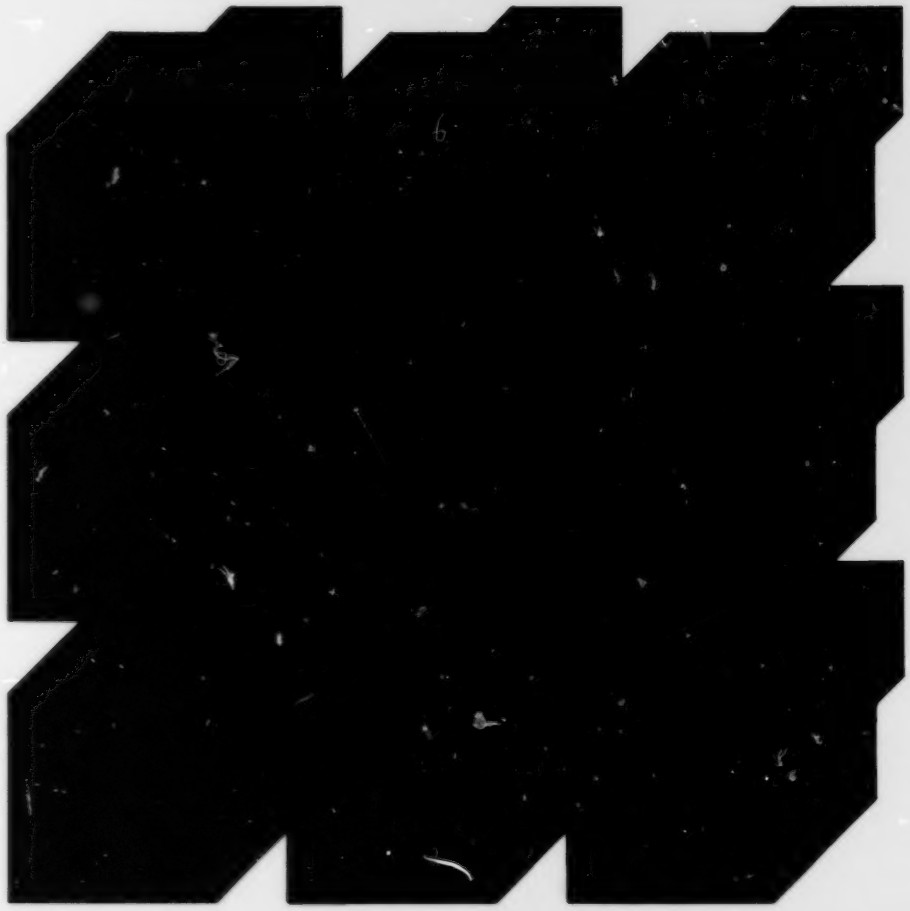

87-05959/

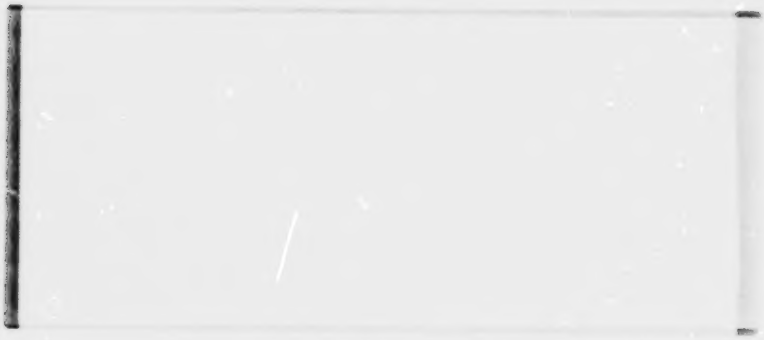

The **Economic Council of Canada** was established in 1963 by Act of Parliament. The Council is a crown corporation consisting of a Chairman, two Directors and not more than twenty-five Members appointed by the Governor in Council.

The Council is an independent advisory body with broad terms of reference to study, advise and report on a very wide range of matters relating to Canada's economic development. The Council is empowered to conduct studies and inquiries on its own initiative, or if directed to do so by the Minister, and to report on these activities. The Council is required to publish annually a review of medium- and long-term economic prospects and problems. In addition it may publish such other studies and reports as it sees fit.

The Chairman is the Chief Executive Officer of the Council and has supervision over and direction of the work and staff of the Council. The expenses of the Council are paid out of money appropriated by Parliament for the purpose.

The Council as a corporate body bears final responsibility for the *Annual Review*, and for certain other reports which are clearly designated as *Council Reports*. The Council also publishes *Research Studies*, *Discussion Papers* and *Conference Proceedings* which are clearly attributed to individual authors rather than the Council as a whole. While the Council establishes general policy regarding such studies, it is the Chairman of the Council who bears final responsibility for the decision to publish authored research studies, discussion papers and conference proceedings under the imprint of the Council. The Chairman, in reaching a judgment on the competence and relevance of each author-attributed study or paper, is advised by the two Directors. In addition, for *authored Research Studies* the Chairman and the two Directors weigh the views of expert outside readers who report in confidence on the quality of the work. Publication of an author-attributed study or paper signifies that it is deemed a competent treatment worthy of public consideration, but does not imply endorsement of conclusions or recommendations by either the Chairman or Council members.

Établi en 1963 par une Loi du Parlement, le **Conseil économique du Canada** est une corporation de la Couronne composée d'un président, de deux directeurs et d'au plus vingt-cinq autres membres, qui sont nommés par le gouverneur en conseil.

Le Conseil est un organisme consultatif indépendant dont le mandat lui enjoint de faire des études, donner des avis et dresser des rapports concernant une grande variété de questions rattachées au développement économique du Canada. Le Conseil est autorisé à entreprendre des études et des enquêtes, de sa propre initiative ou à la demande du Ministre, et à faire rapport de ses activités. Chaque année, il doit préparer et faire publier un exposé sur les perspectives et les problèmes économiques à long et à moyen termes. Il peut aussi faire publier les études et les rapports dont la publication lui semble opportune.

Le président est le directeur général du Conseil; il en surveille les travaux et en dirige le personnel. Les montants requis pour acquitter les dépenses du Conseil sont prélevés sur les crédits que le Parlement vote à cette fin.

En tant que personne morale, le Conseil assume l'entière responsabilité des *Exposés annuels*, ainsi que de certains autres rapports qui sont clairement désignés comme étant des *Rapports du Conseil*. Figurent également au nombre des publications du Conseil, les *Études*, *Documents* et *Comptes rendus de colloques*, qui sont explicitement *attribués à des auteurs particuliers* plutôt qu'au Conseil lui-même. Celui-ci établit une politique générale touchant ces textes, mais c'est au président qu'il incombe de prendre la décision finale de faire publier, sous les auspices du Conseil économique du Canada, les ouvrages à nom d'auteur tels que les études, documents et rapports de colloques. Pour se prononcer sur la qualité, l'exactitude et l'objectivité d'une étude ou d'un document attribué à son auteur, le président est conseillé par les deux directeurs. De plus, dans le cas des *études à nom d'auteur*, le président et les deux directeurs sollicitent l'avis de lecteurs extérieurs spécialisés, qui font un rapport confidentiel sur la qualité de ces ouvrages. Le fait de publier une étude ou un document à nom d'auteur ne signifie pas que le président ou les membres du Conseil souscrivent aux conclusions ou recommandations contenues dans l'ouvrage, mais plutôt que l'analyse est jugée d'une qualité suffisante pour être portée à l'attention du public.

DOCUMENT n° 335

Concentration et concurrence dans le secteur financier

par

Andrée Mayrand

Les résultats contenus dans ce "Document" demeurent l'entière responsabilité de l'auteur (des auteurs) et, en tant que tels, n'ont pas reçu l'adhésion des membres du Conseil économique du Canada.

La série "Documents" contient des documents de travail dont le Conseil fait une diffusion restreinte, dans leur version d'origine, en vue de susciter des commentaires de la part de spécialistes.

Discussion Papers are working documents made available by the Council, in limited number and in the language of preparation, to interested individuals for the benefit of their professional comments.

Toute demande de permission pour reproduire ce document, en tout ou en partie, doit être adressée au :

Directeur de l'information
Conseil économique du Canada
Case postale 527
Ottawa (Ontario)
K1P 5V6

ISSN-0225-8021

Août 1987

SUMMARY

The purpose of this study is to describe some of the structural factors that have affected competition in the Canadian financial sector during the twenty or so years leading up to the impending reform of financial institution regulation. Included in the analysis are: levels of concentration, turnover rates among the major institutions, and size of entry and exit barriers.

In assessing levels of concentration, a "firm-by-firm" approach is used, instead of the "institutional group" approach. Taken into consideration are the domestic and international activities of chartered banks, mortgage companies, trust companies, financial cooperatives and life insurance companies, as well as the various levels of ownership.

In terms of total assets, the degree of concentration in the financial service industry (dominated by the chartered banks) was relatively high in 1967, and remains so today. After rising between 1967 and 1979, asset concentration declined slightly between 1979 and 1984. In the banking sector, this trend can be linked to the influx of foreign banks following the 1980 Banking Law Revision Act. The importance of banks in the financial sector has meant that the effects of declining banking concentration have been felt throughout the system. This decline may prove to be short-lived, however, if financial groups expand more quickly as a result of mergers and takeovers.

Concentration levels in the mortgage loan and life insurance markets are relatively low, yet are relatively high in the deposit market and high in the nonmortgage loan market. However, all indications are that concentration has declined in recent years in the deposit and nonmortgage loan markets. In contrast, concentration has grown very slightly in the mortgage loan and life insurance markets, although it remains lower than in the other two markets.

Turnover among lending financial institutions is higher in the mortgage and life insurance market than in the other loan and deposit market. Finally, entry barriers, while relatively high, appear to have declined since 1967.

Over the study period, diversification appears to have helped financial institutions successfully weather competition. So, based on past experience, the powers of financial institutions should be expanded in order to encourage competitiveness.

RESUME

Cette étude a pour objet d'offrir une description de certains facteurs structurels liés à la concurrence dans le secteur financier canadien durant la vingtaine d'années précédant la réforme imminente de la réglementation des institutions financières. Le niveau de concentration, le degré de permutation dans le groupe des institutions les plus importantes et l'ampleur des barrières à l'entrée et à la sortie sont analysés.

Afin d'évaluer les niveaux de concentration, une approche "firme par firme" contrairement à une approche "groupe institutionnel" est utilisée. Les activités mondiales et domestiques des banques à charte, des sociétés de prêts hypothécaires, des sociétés de fiducie, des coopératives financières et des assureurs-vie ainsi que divers niveaux de propriété sont considérés.

L'industrie des services financiers, dominée par les banques à charte, était en 1967 et demeure encore aujourd'hui relativement concentrée en terme d'actifs totaux. Après s'être accentuée entre 1967 et 1979, la concentration de l'actif a cependant diminué quelque peu de 1979 à 1984. Dans le secteur bancaire, cela était attribuable notamment à l'arrivée des banques étrangères par suite de la révision de la Loi sur les banques de 1980. Comme les banques occupent une place importante dans le secteur financier, la baisse de la concentration dans le domaine bancaire s'est répercutée sur l'ensemble du système. Ce recul pourrait toutefois s'avérer de courte durée si l'essor des groupes financiers devait s'accélérer par le biais de fusions ou d'acquisitions.

Les niveaux de concentration dans le marché des prêts hypothécaires et dans le marché de l'assurance-vie sont relativement faibles alors qu'ils peuvent être qualifiés de relativement élevés dans le marché des dépôts et d'élevés dans le marché des prêts autres qu'hypothécaires. Cependant, tous les indices retenus montrent que le niveau de concentration a diminué depuis les dernières années dans le marché des dépôts et des prêts autres qu'hypothécaires. Au contraire, celui-ci a connu une très légère augmentation dans le marché des prêts hypothécaires et de l'assurance-vie. La concentration dans ces secteurs demeure néanmoins plus faible que dans les deux autres marchés.

Le degré de rotation des institutions formant le peloton de tête est plus élevé dans le marché des prêts hypothécaires et de l'assurance-vie que dans le marché des dépôts et des autres prêts. Finalement, quoique les barrières à l'entrée soient relativement élevées, elles semblent avoir diminuées depuis 1967.

Durant la période étudiée, la diversification semble avoir permis aux institutions financières de mieux soutenir la concurrence. Si l'on se base sur l'expérience passée, l'élargissement des pouvoirs des institutions financières devrait, afin de promouvoir la concurrence, être permis.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
AVANT-PROPOS	vii
REMERCIEMENTS	ix
1 INTRODUCTION	1
2 ESTIMATION DES NIVEAUX DE CONCENTRATION	7
Mesures de concentration	10
La banque de données	12
Résultats	22
Autres facteurs à considérer	39
3 LES PERMUTATIONS DANS LE GROUPE DES INSTITUTIONS LES PLUS IMPORTANTES	43
4 LES BARRIÈRES À L'ENTRÉE ET À LA SORTIE	47
5 LA CONCURRENCE : ÉTAT DE LA SITUATION	51
6 CONCLUSION	57
ANNEXES	59
LISTE DES TABLEAUX	63
BIBLIOGRAPHIE	65

AVANT-PROPOS

Ce document s'inscrit dans le cadre d'un programme de recherche consacré à l'étude du système financier canadien et de la réglementation financière aux paliers fédéral et provincial. Divers facteurs ont motivé la décision du Conseil économique du Canada d'entreprendre ce projet, l'un des plus importants étant la transformation radicale qui s'est opérée dans le fonctionnement et la gamme des activités des établissements financiers depuis environ une dizaine d'années.

En mars dernier, le Conseil publiait les résultats détaillés de ses travaux dans un rapport de recherche intitulé L'encadrement du système financier. Il avait auparavant, en novembre 1986, formulé dans un rapport de synthèse intitulé Concurrence et stabilité - L'encadrement du système financier 31 recommendations visant à améliorer le système financier du Canada, à accroître la confiance du public dans la stabilité des institutions financières et à promouvoir la concurrence au sein du système.

Le niveau de la concentration au sein du système financier est l'un des indices du degré de concurrence qui y existe. L'évaluation des niveaux de concentration et des rapports entre concentration et concurrence font l'objet du présent document.

Andrée Mayrand oeuvre présentement au sein de l'équipe de recherche du Conseil affectée à l'étude de la finance internationale.

Judith Maxwell
Présidente

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier André Ryba, directeur du groupe "Finance Internationale" du Conseil, pour ses précieux commentaires portant sur les versions antérieures de ce document ainsi que Rémi Fournelle, Hélène Lapointe et Marc Roy, étudiants-stagiaires de l'Université de Sherbrooke pour leur collaboration à la collecte et au traitement des données.

NOTE

Les symboles suivants tels qu'employés par Statistique Canada, ont été utilisés dans les tableaux :

..	chiffre non disponible
...	n'ayant pas lieu de figurer
--	infime
-	néant ou zéro
e	estimation

1 INTRODUCTION

En avril 1985, le gouvernement fédéral publiait un document d'étude intitulé "La réglementation des institutions financières du Canada : propositions à considérer" (Livre Vert) afin de susciter un débat public et d'initier le processus menant à une réponse législative à l'évolution du système financier. Les questions relatives à la concentration et à ses effets sur la concurrence furent souvent au centre de ce débat qui mena à la publication d'un Livre blanc en décembre 1986.[1] Elles font encore périodiquement la manchette. Si plusieurs s'interrogent sur l'ampleur de la concurrence, c'est qu'elle est une condition nécessaire au bon fonctionnement du système financier. Elle permet que la demande soit satisfaite aux moindres coûts. Les revenus suffisent tout juste à couvrir les coûts - situation dite de "profit économique nul". Elle peut amener un élargissement des services offerts et accélérer le processus d'innovation. Mais cette concurrence qui est nécessaire à la réalisation de l'efficacité économique peut-elle exister dans des marchés qui semblent dominés par d'énormes conglomérats financiers?[2]

Pour évaluer le niveau de concurrence dans une industrie, deux méthodes peuvent être utilisées. La première requière l'examen du niveau des profits et des prix, la seconde étudie les facteurs qui déterminent la capacité des firmes à influencer ou à contrôler les

prix et profits. Comme il est difficile de déterminer si les prix sont supérieurs au niveau qu'ils devraient avoir dans un marché concurrentiel et si les profits sont anormalement élevés, la méthode indirecte d'évaluation de la concurrence a été préférée à la méthode directe.

Deux facteurs ayant une influence sur la capacité des firmes à contrôler les prix et profits sont retenus : la concentration et l'ampleur des barrières à l'entrée et à la sortie. Selon la méthode traditionnelle d'analyse industrielle, élaborée par Mason (1939) et reprise de façon plus détaillée par Bain (1965), Morvan (1978) et Sherer (1980) et plusieurs autres, c'est la structure d'une industrie qui a l'influence la plus importante sur sa performance. Selon cette approche qualifiée de structuraliste, les comportements des firmes seraient directement déterminés par la structure de l'industrie. Afin qu'il n'y ait pas de restrictions des quantités offertes ainsi que des prix trop élevés, la concentration doit être faible i.e. l'industrie ne doit pas être caractérisée par un faible nombre de producteurs de grande taille. Si le niveau de concentration est faible, on peut conclure qu'il existe des comportements concurrentiels dans l'industrie. Si le niveau de concentration est élevé, doit-on conclure à l'absence de concurrence? Même si, selon la thèse structuraliste, il y a de fortes présomptions en ce sens, il est possible que de hauts niveaux de concentration soient le fruit de l'efficacité des grandes firmes plutôt que de l'exploitation d'un pouvoir monopolistique : la liberté d'entrée et de sortie dans une

industrie concentrée empêche les firmes qui la composent d'adopter des comportements non-concurrentiels. En effet, si celles-ci tentent d'augmenter leurs prix au-dessus du coût marginal de production ou de restreindre les quantités produites afin d'augmenter leurs profits et ainsi obtenir un profit plus élevé que celui associé à une juste rémunération des ressources alors des firmes entreront dans le marché en sachant qu'elles peuvent fixer des prix plus bas que ceux qui existent dans l'industrie sans faire de pertes et ainsi s'accaparer d'une part du marché. Afin d'éviter l'envahissement de leur marché, les firmes en place devront se comporter comme si elles évoluaient au sein d'une industrie peu concentrée.

Baumol (1982), dans sa théorie des marchés contestables, montre que l'absence de barrières à l'entrée et à la sortie est la condition nécessaire et suffisante à une allocation efficace des ressources. Un marché qui est contestable, c'est-à-dire où il y a libre entrée et libre sortie, élimine les inefficacités dans la production et fait en sorte que les prix ne peuvent être fixés à un niveau supérieur au coût marginal de production. Une industrie oligopolistique ou monopolistique peut-être contestable s'il n'existe pas de barrières à l'entrée et à la sortie. Si aucune nouvelle entreprise ne tente d'envahir ce marché concentré mais contestable, c'est que les firmes qui le composent se comportent d'une façon à assurer une juste rémunération des ressources. Le modèle de Baumol, contrairement à la méthode traditionnelle d'analyse industrielle, définit la structure d'une façon endogène.

La concentration dans une industrie ne détermine donc pas nécessairement le comportement des firmes. Il peut exister simultanément un fort niveau de concentration et un comportement similaire à celui qui prévaudrait dans une situation de saine concurrence à condition que l'entrée et la sortie soient libres. S'il est facile de s'implanter dans un marché, de nouvelles entreprises concurrenceront celles qui sont déjà en place dès qu'elles verront la possibilité d'offrir de meilleurs services et de réaliser des profits. En théorie, les coûts et les prix seraient alors minimisés.

Avant d'établir le lien entre la concentration et la concurrence un autre facteur doit être analysé soit le degré de rotation dans le groupe des institutions les plus importantes. Si, à travers le temps, différentes institutions font partie du peloton de tête et que cette rotation n'est pas le fruit de fusions ni d'acquisitions, il est possible de conclure à l'existence d'un certain degré de concurrence même si le marché est concentré. Le niveau de concentration et le degré de rotation dans le groupe des institutions les plus importantes durant la période 1967-1984 ainsi que l'ampleur des barrières à l'entrée et à la sortie seront, tour à tour, analysés.

Notes

1 Honorable Thomas Hockin, Ministre d'État (Finances), Le secteur financier : nouvelles directions, document déposé à la Chambre des communes, Ottawa, décembre 1986.

2 Un conglomérat financier est une entreprise qui offre des produits ou services financiers qui ne sont pas directement reliés. Par exemple, un établissement qui offre des services de courtage et d'assurance et qui accepte des dépôts serait un conglomérat financier. Selon cette définition, les banques de l'annexe A, les sociétés de fiducie et les coopératives financières sont des conglomérats.

2 ESTIMATIONS DES NIVEAUX DE CONCENTRATION

Deux concepts de concentration sont retenus, soit la concentration en terme d'actifs totaux et la concentration par marché.[1]

La concentration en terme d'actifs totaux fait référence au pouvoir que confère la taille à une institution. Elle peut servir d'indicateur du degré de pouvoir politique et social qu'ont les grandes firmes car celles-ci peuvent disposer de ressources suffisantes pour altérer le processus politique décisionnel. Comme le souligne Khemani (1986) dans une étude pour la Commission MacDonald, "la liberté d'action des gouvernements démocratiquement élus peut se voir limitée ou entravée dans les économies dominées par des grandes entreprises, parce qu'en déplaçant leurs ressources financières, ces sociétés sont à même d'influer sur le niveau de l'activité économique ou de l'emploi non seulement dans certaines branches mais aussi dans d'importants segments de la société toute entière".[2]

La concentration par marché est un indicateur, pour un marché spécifique, de la concentration du pouvoir économique des firmes, i.e. de la possibilité de contrôler les prix, les quantités de services offerts ainsi que leurs caractéristiques. Pour traiter de concentration par marché d'une façon adéquate, il faut définir

les différents marchés, ce qui est une chose complexe car il faut tenir compte des possibilités de substitution entre différents produits et ce tant au niveau de la consommation que de la production. Toutes les firmes qui composent le marché doivent être concurrentes et seules ces firmes doivent être incluses. Le problème consiste à établir la ligne de démarcation entre les produits qui sont de bons substituts et ceux qui le sont moins. Ainsi, l'entreprise qui veut se financer peut recourir à l'emprunt ou à l'émission de titres. Doit-on alors dire que le prêt commercial effectué par une banque ou une fiducie est un bon substitut à une obligation corporative? Probablement pas puisqu'ils font appel à des techniques de production différentes. Dans cette étude, quatre marchés seront analysés soit celui du prêt hypothécaire, des autres prêts, des dépôts et de l'assurance-vie. Nous sommes conscients qu'il aurait été préférable de ventiler la catégorie "autres prêts" en deux sous-catégories soit le prêt personnel et le prêt commercial. Des contraintes quant à la disponibilité des données nous ont forcé à considérer dans une seule catégorie tous les prêts autres qu'hypothécaires.

Lorsque l'on traite de concentration dans le système financier, la base d'analyse qui est souvent employée est le groupe institutionel. On s'interroge souvent sur les parts de marché de l'ensemble des banques, de l'ensemble des fiducies, de l'ensemble des assureurs-vie ou de tout autre groupe d'institutions. Les résultats d'une telle approche où l'on constate l'importance

Tableau 1

Importance relative des principaux groupes d'institutions financières, en pourcentage, 1967, 1979, 1984 et 1985

	Actifs totaux				Prêts hypothécaires				Prêts commerciaux				Prêts personnels				Prêts personnels et commerciaux				Dépôts totaux			
	1967	1979	1984	1985	1967	1979	1984	1985	1967	1979	1984	1985	1967	1979	1984	1985	1967	1979	1984	1985	1967	1979	1984	1985
Banques à charte (annexe A et B)[1]	42.2	54.3	56.2	55.8	6.6	22.6	30.8	32.2	99.4	88.6	84.2	83.0	55.2	71.5	70.3	69.2	78.1	81.4	78.7	77.1	75.0	66.1	64.7	63.6
Sociétés de fiducie	5.8	7.9	8.1	8.1	18.9	27.6	27.2	27.0	..	0.6	2.0	2.1	..	2.5	5.3	6.3	..	1.4	3.3	3.9	15.1	16.3	18.3	18.8
Sociétés de prêts hypothécaires non-liées aux banques	3.7	2.5	1.2	1.3	16.2	9.7	4.2	4.6	..	0.3	1.1	1.0	..	0.2	2.5	3.5	..	0.3	1.6	2.1	7.9	3.6	2.4	2.6
Caisses locales d'épargne et de crédit	4.5	6.4	5.6	5.5	7.6	15.4	15.9	15.2	0.4	0.7	2.7	3.3	16.8	17.0	14.3	14.5	8.3	7.6	7.2	8.1	0.7	11.9	12.5	12.6
Caisses centrales d'épargne et de crédit	0.6	1.2	1.4	1.4	0.3	0.3	0.2	0.3	0.2	0.4	1.1	1.3	...	...	...	...	0.1	0.2	0.7	0.7	1.3	2.1	2.2	2.4
Sociétés financières	6.0	3.3	2.0	2.1	..	1.2	0.5	0.4	..	6.9	2.9	3.9	20.0	4.2	1.8	1.4	9.7	2.2	2.5	2.8	...	...	...	...
Sociétés de crédit-bail	..	0.4	0.4	0.4	..	–	–	–	..	0.4	0.1	0.1	...	...	...	...	..	0.2	—	—	...	...	...	...
Sociétés de financement des entreprises	..	2.0	1.0	0.9	..	0.9	0.3	0.3	..	8.2	6.0	5.4	..	—	—	—	..	4.7	3.6	3.1	...	...	...	...
Sociétés d'investissement[2]	3.7	1.1	1.3	1.7	0.1	1.6	1.0	1.0	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Assureurs-vie	23.4	10.4	11.3	11.8	47.0	15.5	15.8	15.6	...	...	...	...	7.9	4.5	5.8	5.0	3.8	1.9	2.3	2.1	...	...	...	...
Caisses séparées des assureurs-vie	..	1.3	1.4	1.5	..	1.3	1.0	0.9	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Assureurs généraux	3.1	2.4	2.3	2.3	0.2	0.4	0.3	0.3	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Courtiers en valeurs mobilières	1.0	1.5	1.4	1.5	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Régimes de pension en fiducie	6.1	5.1	6.2	5.3[3]	..	3.3	2.4	2.3[3]	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

1 Activités internationales.

2 Les sociétés d'investissement comprennent les fonds mutuels et les sociétés de placement à capital fixe.

3 Données de 1984.

Source Revue de la Banque du Canada, diverses années; Statistique Canada, Institutions financières, Statistique financière, no 61-006, diverses années; Statistique Canada, Régimes des pensions en fiducies, no 74-201, diverses années; Rapport du Surintendant des Assurances du Canada, compagnies de fiducie et de prêt, 31 décembre 1979.

relative des principaux groupes d'institutions financières sont présentées au tableau 1. On y remarque aisément la part prépondérante qu'occupe les banques à charte en terme d'actifs totaux, de dépôts et d'autres prêts. Malgré l'intérêt évident que présente une telle approche lorsque l'on désire connaître l'évolution relative des grands groupes institutionnels, nous croyons qu'il est préférable d'utiliser, comme dans tout autre secteur d'activité économique, une approche "firme par firme" puisque la concentration est fonction du nombre de firmes dans l'industrie ainsi que de leur taille relative. La difficulté d'obtenir des renseignements sur une base "firme par firme" et par marché explique peut-être que cet exercise n'ait, à notre connaissance, jamais été accompli. Seul Khémani (1986) a publié des données portant sur la concentration dans le système financier basées sur une analyse "firme par firme" mais son étude porte cependant seulement sur la concentration en terme d'activités totales et ne touche aucunement les marchés.

Mesures de concentration

Pour mesurer la concentration de l'activité économique dans un secteur industriel, il s'agit de classer par ordre de grandeur les unités pertinentes tels les établissements et les compagnies afin de déterminer dans quelle mesure l'activité se concentre dans les mains de quelques unités importantes.

Il existe plusieurs types de mesures s'appliquant à la concentration industrielle, nous en avons retenu trois qui sont souvent utilisés, soit le ratio de concentration, l'indice de relation inverse et l'indice de Hirschman-Herfindahl (Herfindahl en abrégé). Le ratio de concentration (RC) met en évidence la part relative des plus grandes entreprises. Il exprime le pourcentage de la valeur de la production de l'industrie (en terme d'actifs totaux, de prêts hypothécaires, etc) répartie entre les 4, 8, 12, 20 et 50 institutions les plus importantes (RC4, RC8, etc.). L'indice de relation inverse représente le nombre de sociétés accaparant 80 % de la valeur de la production de l'industrie. Plus il est élevé moins la concentration l'est.[3] L'indice de Herfindahl est la somme des carrés de la taille de chaque entreprises exprimée en pourcentage de la taille globale de l'industrie. La valeur de l'indice peut varier de 100 quand l'industrie ne compte qu'une seule entreprises à 0, limite inférieure vers laquelle l'indice tend quand l'industrie comporte un très grand nombre d'institutions de tailles égales. Plus l'indice de Herfindahl est élevé, plus l'industrie est concentrée.

Aucune de ces mesures prise isolément ne peut être qualifiée de parfaite à tous les égards. Ainsi, les coefficients de concentration et de relation inverse ne tiennent pas compte du nombre total de firmes d'une industrie ni de leur distribution par ordre de taille relative. L'indice de Herfindhal, au contraire, tient compte en un seul chiffre de ces deux facteurs alors qu'il

ne précise pas, comme le font les deux autres indices, la part du marché qui revient aux grandes entreprises. Il est donc indiqué d'utiliser ces trois mesures conjointement.

La banque de données

L'étude porte sur les années 1967, 1979 et 1984. Les niveaux de concentration de 1967 peuvent être considérés comme indicatifs de la situation existant juste avant que le gouvernement fédéral n'incorpore dans la Loi sur les banques (1967) plusieurs des recommandations de la Commission Royale d'enquête sur le système bancaire et financier de 1964 - La Commission Porter - dont l'objectif était la promotion de la concurrence. Celles-ci comprenaient : l'interdiction des ententes sur les taux d'intérêt, la supression du plafonnement des taux, la permission d'accorder des hypothèques ordinaires, la modification de la formule des réserves obligatoires afin d'encourager une plus grande variété de dépôts, l'interdiction de certains cumuls de postes d'administrateurs et l'interdiction de posséder plus de 10 pour cent des actions de sociétés. Mil neuf cent soixante-dix-neuf fut l'année précédant la réforme de la Loi sur les banques qui permit l'entrée des banques à charte de l'annexe B (une autre recommandation de la Commission Porter) et 1984 est la dernière année où une série de données par firme aussi complète que possible est disponible.

Pour l'étude de la concentration en terme d'actifs totaux et de marché, les entreprises suivantes ont été considérées en 1967 : les banques à charte, les sociétés de fiducies, les sociétés de prêts hypothécaires et les assureurs-vie (banque de données - type A). En 1967 tout comme en 1979, les coopératives financières locales (caisses populaires et credit unions), faute de données, n'ont pu être incluses sur une base firme par firme. À des fins de comparaison, un échantillon similaire a été retenu en 1984. Le nombre de banques à charte, de sociétés de fiducie, de compagnies de prêts hypothécaires et d'assureurs-vie s'élevait en 1967, 1979 et 1984, respectivement, à 250,331 et 397 (tableau 2).

Reconnaissant néanmoins l'importance des coopératives financières locales, des calculs supplémentaires pour les années 1979 et 1984 ont été effectués. Ainsi, en 1984, trois autres banques de données ont été retenues pour l'étude de la concentration des actifs totaux. Les banques à charte, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêts hypothécaires et les assureurs-vie font aussi partie des banques de données de type B, C et D. La banque de données B comprend, en plus, les 100 plus grandes caisses populaires (coopératives financières locales au Québec) ainsi que les 100 plus grandes "credit unions" (coopératives financières hors Québec). Les actifs totaux des coopératives financières, sur une base individuelle, n'étaient pas disponibles pour les institutions de plus faible taille. Ces 100 plus grandes caisses populaires et 100 plus grandes "credit unions" représentaient alors un peu plus de 45,0 % des actifs

Tableau 2

Nombre de banques, de sociétés de fiducie et de compagnies d'assurance-vie au Canada, 1967, 1979 et 1984

	Institutions à charte fédérale		Institutions provinciales											
	Canadiennes	Étrangères	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-B.	N.-É.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total partiel	Total
1967														
Banques	8	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	8
Sociétés de fiducie	9	...	-	-	1	3	18	17	5	3	4	2	53	62
Compagnies de prêts	12	...	-	-	-	1	3	11	-	-	-	-	15	27
Compagnies d'assurance-vie	41	81	-	-	-	-	22	6	-	-	-	3	31	153[1]
Total	70	81	-	-	1	4	43	24	5	3	4	5	99	250
1979														
Banques	11	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	11
Sociétés de fiducie	25	...	-	11	-	2	20	20	6	3	5	3	70	95
Compagnies de prêts	28	...	-	-	-	1	3	10	-	-	-	-	14	42
Compagnies d'assurance-vie	58	95	-	-	3	-	20	4	-	-	2	1	30	183[1]
Total	122	95	-	11	3	3	43	34	6	3	7	4	114	331
1984														
Banques														
Annexe "A"	14	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	14
Annexe "B"	...	58	...	...	...[2]	...	...	...	...	...	...	...	...	58
Sociétés de fiducie	36	...	-	14	-	1	18	16	3	4	5	3	64	100
Compagnies de prêts	32	...	-	1	-	1	3	7	1	-	-	-	13	45
Compagnies d'assurance-vie	62	93	-	-	2	-	16	4	-	-	1	2	25	180[1]
Total	202	93	-	15	2	2	37	27	4	4	6	5	102	397

1 La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal est aussi incluse dans l'étude sur la concentration. Cette étude comprend donc en 1967, 1979 et 1984 respectivement 251, 332 et 398 institutions. En 1984, les 100 plus importantes caisses populaires et les 100 credit unions ayant été considérées, 598 institutions ont été retenues.

2 Les sociétés de fiducie de l'Ile du Prince-Edouard sont inactives.

Source La Gazette du Canada, le surintendant fédéral des assurances et le surintendant des assurances de chaque province.

totaux (annexe A) des 3182 caisses locales d'épargne et de crédit.[4] Étant donné l'importance des coopératives financières du Québec qui appartiennent toutes à un même groupe financier, soit le groupe Desjardins (tel qu'indiqué à l'annexe A, elles s'accaparaient en 1984, à peu près 50 pour cent des activités des caisses locales au Canada), certains calculs ont été effectués en tenant compte de l'ensemble de ces institutions en 1979 et 1984. La banque de données C comprend l'ensemble des caisses populaires mais les credit unions ne sont pas incluses alors qu'elles le sont dans la banque de données D. Pour récapituler, mentionnons que la banque de données de type A a été retenue pour les trois années afin de permettre une comparaison des niveaux de concentration des actifs totaux ainsi que par marché de 1967 à 1984. La banque de données de type C a été utilisée en 1979 et 1984 (concentration par marché et concentration des actifs totaux) alors que les types B et D n'ont pu l'être que pour 1984 et ce uniquement pour les actifs totaux.

Dépendamment du type de banque de données utilisée, de la sphère d'activités et de l'année considérées, le degré de couverture des activités de l'ensemble du système financier varie (tableau 3). Ainsi entre 75.1 % et 82.6 % des actifs totaux du système financier sont pris en considération. Dans le marché des prêts hypothécaires, ces pourcentages varient entre 76,7 % et 88,7 %. Pour ce qui est des autres prêts et des dépôts, les taux de couverture fluctuent respectivement entre 81,9 % - 89,6 % et

Tableau 3

Degré de couverture de l'ensemble du système financier selon différentes banques de données,[1] 1967 1979 et 1984

	1967	1979		1984			
	Banque de données - type A	Banque de données - type A	Banque de données - type C	Banque de données - type A	Banque de données - type B	Banque de données - type C	Banque de données - type D
	(en pourcentage)						
Actifs totaux	75.1	76.4	79.3	78.2	80.7	80.8	82.6
Prêts hypothécaires	88.7	76.7	84.0	79.0	..	86.4	..
Autres prêts	81.9	85.0	87.8	85.9	..	89.6	..
Dépôts	98.0	86.0	91.6	85.4	..	91.4	..
Assurance-vie	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

1 Banque de données - type A : banques à charte, sociétés de fiducie, sociétés de prêts hypothécaires, assureurs-vie.

Banque de données - type B : banques à charte, sociétés de fiducie, sociétés de prêts hypothécaires et assureurs-vie, 100 plus grandes caisses populaires, 100 plus importantes credit unions.

Banque de données - type C : banques à charte, sociétés de fiducie, sociétés de prêts hypothécaires et assureurs-vie, toutes les caisses populaires (sans credit unions).

Banque de données - type D : banques à charte, sociétés de fiducie, sociétés de prêts hypothécaires et assureurs-vie, toutes les caisses populaires, 100 plus importantes credit unions.

Source Tableau 1 et annexe A.

85,4 % - 98 %. Le marché de l'assurance-vie a été couvert à 100 %.

On peut croire que plus les taux de couverture s'éloignent de 100 % moins les niveaux de concentration obtenus sont exacts. Si des entreprises qui auraient dû faire partie des institutions les plus importantes ne sont pas considérées, il est possible que la concentration soit sous-estimée. Les données apparaissant au tableau 1 montrent qu'il est peu probable que ce soit ici le cas. En effet, les institutions qui ont été exclues font partie, à l'exception des caisses locales d'épargne et de crédit et des régimes de pension en fiducie, des groupes institutionnels ayant une importance relativement faible. Même si les coopératives financières, en tant que groupe, sont parmi les types d'institutions les plus importantes, individuellement elles sont relativement petites. La plus grande de ces institutions se classe au 52e rang et la 200e se retrouve au 433e rang sur une possibilité de 588 institutions. En ce qui concerne les régimes de pension en fiducie, sur la base de données de 1985, les deux plus importants fonds de pension privés (Bell Canada et Canadian Pacific Investment Management)[5] se classeraient au 27e et 29e rang. Parmi les groupes institutionnels moins importants qui n'ont pas été considérés dans l'étude, la société General Motors Acceptance Corporation of Canada qui est la plus importante des sociétés financières[6] se classerait en 1984, au 43e rang. Le plus

important courtier en valeurs en terme d'actifs occuperait la 47e place alors que le plus grand assureur général se retrouverait en 62e place.

Puisque les plus importantes institutions du système financier ont été considérées, la plus grande à avoir été omise étant un fond de pension qui aurait occupé le 27e rang, les ratios de concentration RC4, RC8, RC12 et RC20 ne sont certainement pas sous-estimés. Au contraire, l'exclusion d'un certain nombre de participants cause une légère sur-estimation des niveaux de concentration. Si certains groupes institutionnels ont été exclus, c'est que les données n'étaient pas disponibles sur une base individuelle ou que les coûts escomptés pour la compilation étaient beaucoup plus élevés que les gains de précision liés à leur inclusion (par exemple le coût de la récolte des données sur les 325 assureurs généraux (1984)[7] est probablement plus élevé que les gains d'exactitude liés à leur inclusion étant donné que l'ensemble des assureurs généraux ne représentaient, en 1984, que 2.3 % de l'ensemble des actifs du système financier (tableau 1)).

La récolte des données a été effectuée sur la base des chartes d'incorporation de chacune des institutions (classification légale). Trois types d'unités ont été retenus pour l'analyse. La première regroupe les institutions selon des liens de propriété qualifiés d'évidents (classification de niveau 1) c'est-à-dire que des firmes qui ont des noms similaires et qui sont connues être controlées par une même institution mais possédant des chartes

d'incorporations différentes sont regroupées sous un seul vocable. Par exemple, le Trust Général du Canada et le Trust Général Inc., deux sociétés à charte québécoise sont regroupées tout comme le sont la société Montreal Trust, charte fédérale et Montréal Trust, charte provinciale. Dans un deuxième temps, les institutions sont regroupées selon les liens complets de propriété (classification de niveau 2). Ainsi, les sociétés Montreal Trust (Montreal Trust, charte fédérale et Montreal Trust, charte provinciale), Acadia Trust, Canadian Trustco. et Prince Edward Island Trust Co. ont été regroupées sous le vocable Montreal Trustco puisque cette dernière contrôle les institutions sus-mentionnées.[8] De la même façon les données relatives au Trust General du Canada, au Sherbrooke Trust et au Sterling Trust ont été agrégées. Finalement, les institutions qui font partie de groupes financiers[9] ont été regroupées sous le nom de leur compagnie-mère (liens complets de propriété et groupe financier : classification de niveau 3). Par exemple, la société Montreal Trustco, Investors Group et Great West Life Assurance Company ont été regroupées sous Power Financial Corporation. Des exemples montrant comment sont traitées les institutions avec liens de parenté sont présentés au tableau 4. Les renseignements sur les liens de propriété sont principalement fondés sur les déclarations non-confidentielles présentées en vertu de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers (CALURA) tels qu'utilisées par Statistique Canada dans sa publication sur les liens de parenté entre corporations de 1979 et 1984, celle-ci étant la

Tableau 4

Exemples illustrant le traitement des institutions avec liens de parenté

Classification légale	Classification de niveau 1 (liens évidents de propriété)	Classification de niveau 2 (liens complets de propriété)	Classification de niveau 3 (liens complets de propriété et groupe financier de portefeuille)
Montreal Trust, charte fédérale Montreal Trust, charte provinciale	Montreal Trust		
Acadia Trust Canadian Trust Co. Prince-Edward Island Trust Co.	Acadia Trust Canadian Trust Co. Prince-Edward Island Trust Co.	Montreal Trustco	Power Financial Corp.
Investors Group Great-West Life Ass. Co.	Ivestors Group Great West Life Ass. Co.	Investors Group Great West Life Ass. Co.	
Trust General du Canada Trust General Inc. Sherbrooke Trust Sterling Trust	Trust General du Canada Sherbrooke Trust Sterling Trust	Trust Général du Canada	Trust Général du Canada

dernière année disponible.[10]

La classification de niveau 3 est la plus appropriée pour mesurer la concentration car elle tient compte du propriétaire ultime. Cependant, si l'on considère que des composantes d'un même groupe financier peuvent se concurrencer alors il est indiqué d'aussi utiliser la classification de niveau 2. Par exemple, Great West Life et Montreal Trustco qui appartiennent à Power Financial Corporation, sont toutes deux actives sur le marché des hypothèques. Les liens complets de propriété n'étant pas disponibles en 1967, la classification de niveau 1 (liens évidents de propriété) a été utilisée à des fins de comparaison.

La concentration des actifs totaux et des marchés a été calculée en considérant les activités canadiennes et mondiales. L'actif mondial est cependant le critère d'évaluation qui est le plus approprié pour calculer la concentration du pouvoir politique et social puisque celui-ci dépend de l'importance globale de la firme, qu'elle soit locale, nationale ou multinationale. Au contraire, les activités domestiques conviennent mieux à l'analyse par marché car c'est l'évaluation de la concentration sur les marchés canadiens qui nous intéressent. Il faut cependant noter que celles-ci ne sont pas disponible pour 1967.

Les calculs concernant la concentration des actifs totaux ont été fait avec ajout et sans ajout des fonds de successions, fiducies et agences aux actifs propres des sociétés de fiducie.

L'actif mondial excluant les fonds de SFA est la mesure la plus appropriée pour évaluer la concentration des actifs puisque les sociétés de fiducie n'excercent pas le même contrôle sur ces activités que sur leurs actifs propres. De plus, les gains réalisés ne s'ajoutent pas aux fonds propres de la compagnie et les pertes n'y sont pas imputés. H. Jackman, président de E-L Financial Corporation et de National Victoria and Grey Trust Co. répondait, en ces termes, à une question du président du "Standing Committee on Finance and Economic Affairs, Corporate Concentration" ontarien qui voulait vérifier si celui-ci excluait les SFA lorsqu'il présentait des données sur la concentration:

> "Oui, ils le sont (exclus). Nous n'avons pas le contrôle de ces actifs. Je crois que le National Trust a un fonds de pension de $2 milliards d'une des grandes compagnies industrielles, mais nous ne le contrôlons pas. Nous ne l'administrons même pas. Les obligations sont dans nos coffres et tout ce que nous faisons c'est détacher les coupons. Ils ont leurs propres administrateurs" (traduction).[11]

Les différentes séries de calculs effectués sont résumées d'une façon synoptique au tableau 5.

Résultats

Les estimations des niveaux de concentration sont présentées en deux volets : la concentration des actifs totaux et la concentration par marché.

Tableau 5

Description des différentes séries de calculs effectuées pour évaluer les niveaux de concentration, 1967, 1979 et 1984

	ACTIVITÉS MONDIALES						ACTIVITÉS DOMESTIQUES					
	Sans SFA			Avec SFA			Sans SFA			Avec SFA		
	1967	1979	1984	1967	1979	1984	1967	1979	1984	1967	1979	1984
Concentration des actifs totaux												
Liens de propriété évidents												
sans CP, sans CU	x	x	x	x	x	x	..	x	x	..	x	x
avec 100 CP, avec 100 CU	..	..	x	..	..	x	..	..	x	..	..	x
Liens complets de propriété												
sans CP, sans CU	..	x	x	..	x	x	..	x	x	..	x	x
avec 100 CP, avec 100 CU	..	..	x	..	..	x	..	..	x	..	..	x
Liens complets de propriété et groupe financier												
sans CP, sans CU	..	x	x	..	x	x	..	x	x	..	x	x
avec 100 CP, avec 100 CU	..	..	x	..	..	x	..	..	x	..	..	x
avec ensemble du Groupe Desjardins,												
sans CU	..	x	x	..	x	x	..	x	x	..	x	x
avec 100 CU	..	..	x	..	..	x	..	..	x	..	..	x
Concentration du marché des prêts hypothécaires												
Liens de propriété évidents - sans CP, sans CU	x	x	x	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Liens complets de propriété - sans CP, sans CU	..	x	x	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Liens complets de propriété et groupe financier - sans CP, sans CU	..	x	x	..	..	..	..	..	..	..	..	..
- avec ensemble du Groupe Desjardins, sans CU	..	x	x	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Concentration du marché des autres prêts												
Liens de propriété évidents - sans CP, sans CU	x	x	x	..	..	..	..	x	x	..	..	..
Liens complets de propriété - sans CP, sans CU	..	x	x	..	..	..	..	x	x	..	..	..
Liens complets de propriété et groupes financiers - sans CP, sans CU	..	x	x	..	..	..	..	x	x	..	..	..
- avec ensemble du Groupe Desjardins, sans CU	..	x	x	..	..	..	..	x	x	..	..	..
Concentration du marché des dépôts												
Liens de propriété évidents - sans CP, sans CU	x	x	x	..	..	..	..	x	x	..	..	..
Liens complets de propriété - sans CP, sans CU	..	x	x	..	..	..	..	x	x	..	..	..
Liens complets de propriété et groupes financiers - sans CP, sans CU	..	x	x	..	..	..	..	x	x	..	..	..
- avec ensemble du Groupe Desjardins, sans CU	..	x	x	..	..	..	..	x	x	..	..	..

X : indique que ce type de calcul a été effectué
.. : indique que les données n'étaient pas disponibles
CP : caisses populaires
CU : credit unions

La concentration des actifs totaux

Puisque les actifs mondiaux excluant les fonds de SFA des sociétés de fiducie sont les données les plus appropriées pour mesurer la concentration en terme d'actifs totaux, l'analyse portera surtout sur celles-ci. À titre de comparaison, les niveaux de concentration obtenus lorsque d'autres mesures sont utilisées sont néanmoins présentés.

Comme l'indique le tableau 6, le secteur financier canadien se caractérise par une concentration relativement élevée de l'actif. En effet, dépendamment de l'inclusion ou non des coopératives financières et du type de lien de propriété retenu, les quatre plus grandes sociétés se partageaient, en 1984, entre 49,1 % et 52,2 % de l'actif mondial des institutions considérées ; les huit plus importantes firmes détenaient entre 66,6 % et 68,9 % de ces actifs alors que 80 % de l'actif total était détenu par 18 institutions (liens complets de propriété et groupes financiers - ensemble du Groupe Desjardins et 100 credit unions).

À titre de comparaison, les niveaux de concentration des 33 industries principales non-financières sont présentés au tableau 7. La concentration dans le système financier semble relativement plus élevée que dans la plupart de ces secteurs. Ainsi, en 1983, les quatre plus grandes entreprises, en terme de ventes, de l'ensemble du secteur de la fabrication s'appropriaient 11,1 % des actifs et ce ratio n'était que de 6,0 % pour les

Tableau 6

Indices de concentration dans le secteur financier,[1] 1967, 1979 et 1984 - Actifs totaux moyens

	SANS SFA								AVEC SFA							
	Coefficients de concentration					Indice de Herfindahl	Indice de relation inverse	Description du niveau de concentration	Coefficients de concentration					Indice de Herfindahl	Indice de relation inverse	Description du niveau de concentration
	CR4	CR8	CR12	CR20	CR50				CR4	CR8	CR12	CR20	CR50			
Liens de propriété évidents,																
sans CP[2], sans CU[3] - 1967	46.4	64.1	72.9	83.9	95.9	6.93	17	relativement élevé	37.3	58.8	69.5	81.9	95.5	5.34	19	relativement élevé
- 1979	54.8	73.1	79.6	87.1	96.5	9.07	13	relativement élevé	46.2	67.7	76.4	84.3	96.1	7.07	16	relativement élevé
- 1984	52.2	68.0	74.9	83.0	93.5	8.07	17	relativement élevé	42.2	63.3	73.1	81.6	93.6	6.17	19	relativement élevé
avec 100 CP, 100 CU - 1984	50.5	65.9	72.6	80.4	90.7	7.59	20	relativement élevé	41.1	61.7	71.2	79.5	91.3	5.83	21	relativement bas
Liens complets de propriété,																
sans CP, sans CU - 1979	54.8	73.1	79.6	87.1	96.6	9.07	13	relativement élevé	46.2	67.7	76.4	84.3	96.2	7.07	16	relativement élevé
- 1984	52.2	68.0	74.9	83.0	94.0	8.07	17	relativement élevé	42.2	63.4	73.1	81.8	94.0	6.17	19	relativement élevé
avec 100 CP, 100 CU - 1984	50.5	65.9	72.6	80.4	91.1	7.59	20	relativement élevé	41.1	61.8	71.2	79.7	91.6	5.84	21	relativement bas
Liens complets de propriété et groupes financiers,																
sans CP, sans CU - 1979	54.8	73.0	80.0	87.5	97.0	9.07	12	relativement élevé	46.2	68.3	77.9	85.6	96.8	7.16	14	relativement élevé
- 1984	52.2	68.9	76.4	84.3	94.7	8.13	16	relativement élevé	42.2	65.1	75.6	84.0	94.8	6.38	16	relativement élevé
avec 100 CP, 100 CU - 1984	50.3	66.4	73.7	81.6	93.8	7.61	19	relativement élevé	41.0	63.2	73.4	81.6	93.8	6.02	19	relativement élevé
ensemble du Groupe Desjardins																
sans CU - 1979	53.1	72.1	79.5	87.5	97.1	8.63	13	relativement élevé	45.0	66.5	77.7	86.0	96.8	6.91	14	relativement élevé
- 1984	50.4	68.4	76.2	84.5	94.9	7.75	16	relativement élevé	41.0	63.6	76.0	84.4	94.9	5.17	15	relativement élevé
avec 100 CU - 1984	49.1	66.6	74.3	82.4	94.2	7.39	18	relativement élevé	40.2	62.3	74.4	82.7	94.1	5.93	17	relativement élevé

1 tel que défini dans cette étude
2 CP : caisses populaires
3 CU : credit unions

Tableau 7

Niveaux de concentration des 33 industries principales non-financières au Canada, 1983

Secteurs d'activités	CR4[1] %	CR8 %
Agriculture, exploitation forestière et pêche	2.6	3.8
Mines	18.4	28.9
minéraux métalliques	48.0	66.3
minéraux combustibles	23.1	36.0
autres mines	15.8	22.6
Fabrication	11.1	17.1
aliments	15.6	25.2
breuvages	33.8	68.3
produits du tabac	98.9	99.9
produits du caoutchouc	64.2	84.7
produits du cuir	15.7	28.3
usines de filature et de tissage	45.4	52.7
usines de tricot	20.6	30.9
industries du vêtement	7.8	10.8
industries du bois	28.9	37.6
industries du meuble	12.3	16.8
papier et produits connexes	33.6	51.7
impression, édition et activités connexes	29.8	43.5
métaux primaires	70.1	84.4
produits métalliques	15.0	27.4
machinerie	19.7	26.3
matériel de transport	38.3	50.2
appareils et matériel électriques	38.5	49.1
produits minéraux non métalliques	53.3	66.0
produits du pétrole et du charbon	64.5	87.8
produits chimiques et produits connexes	30.1	49.3
autres fabrications	11.8	17.2
Construction	4.7	8.5
Services publics	47.7	62.7
transports	53.4	65.8
entreposage	73.4	77.7
communications	74.4	86.4
services d'utilité publique	72.0	77.2
Commerce	15.6	19.1
commerce de gros	16.8	20.8
commerce de détail	18.2	25.5
Services (excluant les services financiers)	6.0	12.9

1 Part des actifs détenue par les quatre plus grandes entreprises en terme de ventes.

Source Statistique Canada, Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, partie 1 - Corporations, no. 61-210, rapport de 1983.

services non-financiers et seulement le tiers des sous-secteurs avaient un RC 4 supérieur à 40 %.

Peu importe les types de liens de propriété considérés, les quatre plus grandes institutions en terme d'actifs sans SFA sont les banques Royale, de Montréal, Canadienne Impériale de Commerce et de Nouvelle-Écosse. Aucun des groupes financiers ne possède des actifs mondiaux supérieurs à celles-ci.

Si les fonds administrés pour d'autres (SFA) étaient ajoutés aux actifs mondiaux, la part du quatuor de tête qui demeure formé des mêmes institutions diminuerait d'une dizaine de points (tableau 6) car l'ajout des fonds de SFA à l'actif des sociétés de fiducie gonfle sensiblement la taille relative de ces entreprises sans toutefois leur permettre de se tailler une place dans le peloton de tête.

Si l'on considère l'actif détenu au Canada au lieu de l'activité mondiale, la part du quatuor de tête, toujours formé de banques, diminue. Dépendamment du type de lien de propriété retenu, elle fluctue entre 40,6 % et 42,3 % (tableau 8).

La situation serait un peu différente si les actifs domestiques avec SFA étaient retenus. (Il faut noter que ce sont des fonds SFA mondiaux et non domestiques.) En effet, au plus haut niveau de propriété, les quatre plus grandes institutions ne détiennent plus que 35 % des actifs totaux administrés et un groupe financier

Tableau 8

Indices de concentration dans le secteur financier,[1] 1979 et 1984 - Actifs totaux domestiques

	SANS SFA								AVEC SFA							
	Coefficients de concentration					Indice de Herfindahl	Indice de relation inverse	Description du niveau de concentration	Coefficients de concentration					Indice de Herfindahl	Indice de relation inverse	Description du niveau de concentration
	CR4	CR8	CR12	CR20	CR50				CR4	CR8	CR12	CR20	CR50			
Liens de propriété évidents,																
sans CP[2], sans CU[3] - 1979	49.8	67.7	74.7	82.3	95.2	7.69	17	relativement élevé	40.8	62.0	72.3	81.2	94.9	5.87	19	relativement élevé
- 1984	44.3	60.5	67.9	77.4	90.8	6.22	24	relativement bas	36.0	57.3	68.7	77.8	91.5	4.93	23	relativement bas
avec 100 CP, 100 CU - 1984	42.3	57.8	64.8	73.9	86.9	5.70	29	relativement bas	34.8	55.4	66.4	75.2	88.5	4.60	27	relativement bas
Liens complets de propriété,																
sans CP, sans CU - 1979	49.8	67.7	74.8	83.3	95.3	7.69	17	relativement élevé	40.8	62.0	72.4	81.4	95.1	5.87	19	relativement élevé
- 1984	44.3	60.5	67.9	77.4	91.1	6.22	24	relativement bas	36.0	57.4	68.8	78.1	92.0	4.93	23	relativement bas
avec 100 CP, 100 CU - 1984	42.3	57.8	64.9	73.9	87.4	5.70	29	relativement bas	34.8	55.5	66.5	75.4	88.9	4.62	27	relativement bas
Liens complets de propriété et groupes financiers,																
sans CP, sans CU - 1979	49.8	67.7	75.0	83.8	95.9	7.71	16	relativement élevé	40.8	62.4	73.7	82.8	95.8	5.97	18	relativement élevé
- 1984	44.3	62.0	69.7	79.0	92.4	6.32	24	relativement bas	37.1	58.8	71.5	80.5	93.1	5.26	20	relativement élevé
avec 100 CP, 100 CU - 1984	42.1	58.8	66.2	75.8	91.3	5.73	26	relativement bas	35.7	56.6	68.8	77.7	91.3	4.89	23	relativement bas
ensemble du Groupe Desjardins																
sans CU - 1979	47.7	67.0	73.5	84.1	96.0	7.07	16	relativement élevé	39.4	60.8	74.5	83.4	95.9	5.77	17	relativement élevé
- 1984	42.2	61.5	70.0	79.8	92.8	6.01	21	relativement bas	35.7	57.1	72.5	81.2	93.3	5.14	19	relativement élevé
avec 100 CU - 1984	40.6	59.3	67.5	77.2	91.8	5.62	24	relativement bas	34.8	55.6	70.6	79.1	92.3	4.86	22	relativement bas

1 tel que défini dans cette étude
2 CP : caisses populaires
3 CU : crédit unions

se retrouve au second rang alors que les trois autres places dans le peloton de tête sont occupées par des banques à charte de l'annexe A.

Tel qu'indiqué par les coefficients de concentration, l'indice de Herfindahl ou l'indice de relation inverse, la concentration des actifs a augmenté de 1967 à 1984, quoiqu'elle ait diminué de 1979 à 1984. Peu importe le type de liens de propriété et les mesures retenues, tous les indices montrent que le niveau de concentration a diminué de 1979 à 1984. L'entrée des banques à charte de l'annexe B, suite à la révision de la Loi sur les banques en 1984 a contribué à diminuer la concentration dans l'industrie bancaire. Ainsi, de 1979 à 1984, l'indice de Herfindhal dans le secteur bancaire est passé de 17,49 à 15,34. Étant donné l'importance de ce secteur, la baisse de la concentration dans le secteur bancaire s'est répercutée sur l'ensemble du système financier. Des calculs supplémentaires ont montré que l'exclusion des banques à charte de l'annexe B de la banque de données en 1984 aurait fait augmenter l'indice de Herfindahl de 7,75 à 8,40.

La croissance relativement rapide des groupes financiers ne semble pas, durant la période 1979-1984, avoir été assez forte pour faire augmenter le niveau de concentration des actifs. Ainsi, en 1984, neuf groupes financiers détenaient globalement près de 10 % de l'actif de toutes les institutions financières alors qu'en 1979, huit groupes en détenaient 6,5 % (tableau 9).

Tableau 9

Parts de neuf groupes financiers dans l'actif global, les prêts et les dépôts de l'ensemble du système financier[1], 1979, 1984 et 1985

	Actif total			Prêts hypothécaires			Autres prêts			Dépôts		
	1979	1984	1985	1979	1984	1985	1979	1984	1985	1979	1984	1985
						(%)						
Groupe Desjardins	2,94	3,26	3,33	6,15	6,79	6,63	2,90	5,06	5,94	5,14	6,31	6,56
Trilon Financial Corporation	...	2,45	2,63	...	5,48	5,84	...	1,59	1,76	...	3,33	3,63
Corporation financière Power	1,65	1,95	2,01	3,53	3,84	4,36	0,31	0,39	0,46	0,61	0,77	0,82
Crown Financial Group	0,50	0,69	0,77	0,83	1,08	1,45	0,18	0,25	0,25	-	0,02	0,02
Groupe La Laurentienne	0,37	0,50	0,65	0,49	0,42	0,63	0,07	0,13	0,12	-	-	0,14
Traders Group	0,76	0,58	0,56	1,49	1,08	0,93	1,01	0,97	1,08	0,98	0,91	0,94
Les services financiers Eaton	0,15	0,15	0,13	0,48	0,50	0,44	--	--	--	0,26	0,23	0,21
E-L Financial Corporation	0,12	0,11	0,14	0,12	0,08	0,09	0,02	0,02	0,02	-	-	-
Groupe Prêt et Revenu	0,04	0,06	0,06	0,11	0,16	0,15	--	0,02	0,02	0,06	0,11	0,11
Les neuf groupes financiers	6,54	9,77	10,29	13,20	19,44	20,51	4,49	8,43	9,66	7,06	11,69	12,44

1 À l'exclusion des avoirs des régimes de retraite en fiducie.

Source Annexe B; Revue de la Banque du Canada, diverses années; Statistique Canada, Institutions financières, Statistique Financière, no 61-006, diverses années.

Cependant, malgré la croissance de leur importance relative, chacun de ces groupes financiers possède une très faible part de l'actif total. Ainsi, en 1979, le groupe Desjardins, qui est le plus important groupe financier, occupait la 7ème place dans le peloton de tête et se retrouve au 6ème rang en 1984. Étant donné la taille des banques ainsi que l'augmentation du nombre de participants dans l'industrie, la croissance des groupes financiers n'a pas eu d'effet net à la hausse sur le niveau de concentration. La diminution de la concentration des actifs totaux observée de 1979 à 1984 pourrait néanmoins être de courte durée si la croissance des groupes financiers, par le biais de fusions ou d'acquisitions, s'accélèrait et mettait en cause de grandes institutions.

La concentration par marché

La concentration des prêts hypothécaires (tableau 10) est moins élevée que la concentration des actifs totaux. En 1984, au niveau de propriété le plus élevé, les quatre plus grandes institutions ne détenaient que 32,6 % des prêts hypothécaires. Les niveaux de concentration de 1967 et 1979 sont à peu près similaires (le RC4 et l'indice de Herfindahl sont très légèrement plus élevés en 1979 qu'en 1967 mais les indices de relation inverse sont identiques) alors qu'ils ont légèrement augmenté de 1979 à 1984. Cette augmentation s'explique par la croissance considérable des groupes financiers. En 1984, ils s'accaparaient près de 20 % du marché des prêts hypothécaires alors qu'ils n'en détenaient que 13 % en

Tableau 10

Indices de concentration dans le secteur financier,[1] 1967, 1979 et 1984 - Prêts hypothécaires totaux (sans SFA)

	Coefficients de concentration					Indice de Herfindahl	Indice de relation inverse	Description du niveau de concentration
	CR4	CR8	CR12	CR20	CR50			
Liens de propriété évidents, sans CP[2], sans CU[3] - 1967	28.3	44.0	55.8	71.6	94.0	3.56	26	relativement bas
- 1979	28.7	46.0	58.1	73.4	93.3	3.68	26	relativement bas
1984	29.1	48.6	62.0	76.0	93.9	4.02	24	relativement bas
Liens complets de propriété, sans CP, sans CU - 1979	28.7	46.1	58.3	73.6	93.6	3.69	25	relativement bas
- 1984	29.1	48.8	62.2	76.1	94.4	4.04	23	relativement bas
Liens complets de propriété et groupes financiers, sans CP, sans CU - 1979	28.7	46.4	59.5	74.8	94.8	3.77	24	relativement bas
- 1984	31.7	51.8	66.2	79.0	95.5	4.44	21	relativement bas
Ensemble du Groupe Desjardins sans CU - 1979	29.9	48.4	61.0	76.4	94.8	4.03	23	relativement bas
- 1984	32.6	52.9	67.3	80.4	95.9	4.56	20	relativement élevé

1 tel que défini dans cette étude
2 CP : caisses populaires
3 CU : credit unions

1979 (tableau 9). En 1984, le quatuor de tête comprenait deux groupes financiers alors qu'il n'en comprenait qu'un seul en 1979. Cette croissance a plus que compensé l'impact de l'augmentation de participants due à l'entrée des banques à charte de l'annexe B qui sont peu actives dans le marché des prêts hypothécaires.

Malgré l'augmentation du niveau de concentration, celui-ci demeure nettement inférieur à celui qu'on retrouve dans le marché des autres prêts et des dépôts.

Le niveau de concentration sur le marché canadien des prêts autres qu'hypothécaires peut être qualifié d'élevé (tableau 11). En 1984, au niveau de propriété le plus élevé, les quatre entreprises les plus importantes détenaient 62,7 % de ce marché et les huit plus importantes 82 %. Tous les indices indiquent néanmoins que la concentration a baissé de 1979 à 1984. Afin d'évaluer l'évolution du marché des autres prêts de 1967 à 1984, on doit considérer les activités mondiales puisque les activités domestiques n'étaient pas disponibles en 1967. Les indicateurs de concentration montrent que le niveau de concentration, même en terme d'activités mondiales, a diminué de 1967 à 1984. Étant donné que la présence à l'étranger des grandes institutions était relativement moins importante en 1967 qu'en 1984, on peut croire que l'écart entre les activités mondiales et les activités domestiques étaient moins importantes en 1967 qu'en 1984 et que les niveaux de concentration en terme d'activités mondiales en

Tableau 11

Indices de concentration dans le secteur financier,[1] 1967, 1979 et 1984 - Autres prêts

	ACTIVITES DOMESTIQUES								ACTIVITES MONDIALES							
	Coefficients de concentration					Indice de Herfindahl	Indice de relation inverse	Description du niveau de concentration	Coefficients de concentration					Indice de Herfindahl	Indice de relation inverse	Description du niveau de concentration
	CR4	CR8	CR12	CR20	CR50				CR4	CR8	CR12	CR20	CR50			
Liens de propriété évidents, sans CP[2], sans CU[3] - 1967	..	..	..	..	..	..	..	..	72,9	93,6	96,2	98,4	99,7	16,00	5	élevé
- 1979	72,2	94,4	96,6	98,3	97,7	15,65	5	élevé	72,8	95,0	96,7	98,4	99,8	15,60	5	élevé
- 1984	65,4	82,9	86,9	90,7	96,8	12,35	7	élevé	67,7	87,1	90,4	93,3	97,7	13,34	6	élevé
Liens complets de propriété, sans CP, sans CU - 1979	72,2	94,4	96,6	98,3	99,7	15,65	5	élevé	72,7	94,9	96,7	98,4	99,8	15,56	5	élevé
- 1984	65,4	82,9	87,0	90,9	97,0	12,36	7	élevé	67,7	87,1	90,4	93,3	97,8	13,35	6	élevé
Liens complets de propriété et groupes financiers, sans CP, sans CU - 1979	72,2	94,4	96,6	98,3	99,8	15,65	5	élevé	72,7	94,9	96,7	98,4	99,8	15,56	5	élevé
- 1984	65,4	82,9	87,0	91,0	97,1	12,36	7	élevé	67,7	87,1	90,6	93,5	98,0	13,36	8	élevé
Ensemble du Groupe Desjardins sans CU - 1979	70,0	93,2	96,4	98,2	99,8	14,82	5	élevé	71,2	94,0	96,5	98,3	99,8	14,98	5	élevé
- 1984	62,7	82,3	86,9	91,1	97,2	11,53	7	élevé	65,9	86,0	96,0	93,4	98,0	12,74	6	élevé

1 tel que défini dans cette étude
2 CP : caisses populaires
3 CU : crédit unions

1967 sont de bons indicateurs du niveau de concentration existant dans le marché canadien des autres prêts durant cette année. Selon cette hypothèse, la concentration des autres prêts au Canada aurait diminué non seulement de 1979 à 1984 mais aussi de 1967 à 1979.

Ce marché, comme tous les autres, est dominé par les banques à charte de l'annexe A. En 1984, le plus important groupe financier se retrouve seulement en 6ème place et la plus grande fiducie n'appartenant pas à un tel groupe occupe le 9ème rang. La croissance des groupes financiers n'a pas été assez forte pour causer une hausse de la concentration.

La concentration du marché canadien des dépôts est relativement élevée. En 1984, les quatre principales institutions en détenaient 47,7 % et 12 institutions accaparaient 80 % du marché (tableau 12). De 1979 à 1984, le niveau de concentration a cependant diminué. Ici encore, tous les indices de concentration varient dans un même sens, les banques occupent toujours les quatre premières places et la croissance des groupes financiers n'a pas été assez forte pour contrebalancer l'impact de l'augmentation du nombre de participants.

Le marché de l'assurance-vie est moins concentré que celui des dépôts et autres prêts. Il se compare à celui existant dans le marché des prêts hypothécaires. Son niveau de concentration est donc relativement faible lorsque mesuré en terme de polices en

Tableau 12

Indices de concentration dans le secteur financier,[1] 1967, 1979 et 1984 - Dépôts

	ACTIVITES DOMESTIQUES								ACTIVITES INTERNATIONALES							
	Coefficients de concentration					Indice de Herfindahl	Indice de relation inverse	Description du niveau de concentration	Coefficients de concentration					Indice de Herfindahl	Indice de relation inverse	Description du niveau de concentration
	CR4	CR8	CR12	CR20	CR50				CR4	CR8	CR12	CR20	CR50			
Liens de propriété évidents, sans CP[2], sans CU[3] - 1967	..	..	..	..	..	..	..	..	70,1	88,2	93,2	97,2	99,9	14,09	6	élevé
- 1979	57,5	79,3	87,7	94,5	99,2	10,28	9	relativement élevé	61,3	83,6	90,1	95,7	99,4	11,48	7	élevé
- 1984	51,1	70,4	80,3	87,4	95,3	8,33	12	relativement élevé	57,9	77,3	84,7	90,7	96,5	9,95	10	relativement élevé
Liens complets de propriété, sans CP, sans CU - 1979	57,5	79,3	87,8	94,5	99,3	10,38	9	relativement élevé	61,3	83,6	90,2	95,7	99,5	11,48	7	élevé
- 1984	51,2	70,4	80,4	87,9	95,7	8,34	12	relativement élevé	57,9	77,3	84,8	90,8	96,8	9,97	10	relativement élevé
Liens complets de propriété et groupes financiers, sans CP, sans CU - 1979	57,5	79,3	87,8	94,5	99,3	10,28	9	relativement élevé	61,3	83,6	90,2	95,7	99,5	11,46	7	élevé
- 1984	51,2	70,4	80,4	88,0	95,8	8,34	12	relativement élevé	57,1	77,3	84,8	90,9	96,9	9,98	12	relativement élevé
Ensemble du Groupe Desjardins sans CU - 1979	53,8	77,3	87,7	94,5	99,4	9,46	9	relativement élevé	58,3	81,6	89,9	95,7	99,5	10,64	8	élevé
- 1984	47,7	69,7	80,4	88,5	96,1	7,74	12	relativement élevé	54,9	75,9	84,5	91,0	97,1	9,26	10	relativement élevé

1 tel que défini dans cette étude
2 CP : caisses populaires
3 CU : credit unions

Tableau 13

Concentration du marché de l'assurance-vie[1], 1967, 1979 et 1984

	1967	1979	1984
Polices d'assurance-vie souscrites et en vigueur au Canada			
collectives - CR4	..	..	39.6%
individuelles - CR4	..	..	28.4%
total - CR4	..	..	29.30%
total - indice de relation inverse	..	..	26.0
Actifs mondiaux			
CR4	43.3%	39.2%	40.2%
Indice de Herfindahl	7.50	6.00	6.19
Actifs domestiques			
CR4	..	32.5%	33.2
Indice de Herfindahl	..	4.85	4.89

1 La classification légale est utilisée.

Source Compilation effectuée d'après les rapports des divers Surintendants des assurances, 1967, 1979 et 1984.

vigueur directement souscrites. En 1984, les quatre principales compagnies d'assurance-vie détenaient 28,4 % des polices d'assurance-vie individuelles en vigueur directement souscrites et 39,6 % des polices d'assurance-vie collectives. Au total, les quatre principales institutions détenaient 29,3 % des polices en vigueur directement souscrites et 26 firmes s'accaparaient 80 % du marché (tableau 13). Puisque les compagnies d'assurance-vie étaient en 1967, 1979 et 1984, les seules institutions à pouvoir effectuer la souscription d'assurance-vie, la concentration dans ce marché peut aussi être évaluée sur la base des actifs totaux. Comme on peut le constater au tableau 13, la part des quatre plus grandes institutions est légèrement plus élevée lorsque ce sont les actifs qui sont considérés au lieu des polices souscrites en vigueur. De plus, si le niveau de concentration est plus élevé lorsque les actifs mondiaux sont utilisés au lieu des actifs domestiques, c'est que certaines des entreprises de tête ont une grande part de leurs actifs à l'étranger.

De 1967 à 1979, la concentration en terme d'actifs mondiaux a décru et a légèrement augmenté de 1979 à 1984. Comme l'indique le coefficient de concentration et l'indice de Herfindahl, le niveau de concentration en terme d'actifs domestiques a aussi très légèrement augmenté de 1979 à 1984. Il demeure néanmoins relativement faible.

En conclusion, le niveau de concentration varie selon le marché considéré. Il peut être qualifié d'élevé dans le marché des

autres prêts, de relativement élevé dans le marché des dépôts et de relativement faible dans le marché de l'assurance-vie et du prêt hypothécaire. Cependant, indépendamment du type de données et de liens de propriété retenus, tous les indices de concentration montrent que le niveau de concentration a diminué depuis les dernières années sauf en ce qui concerne les prêts hypothécaires et l'assurance-vie (actifs domestique) où le niveau de concentration a connu une très légère augmentation. La concentration dans ces secteurs demeure néanmoins plus faible que dans les autres marchés.

Autres facteurs à considérer

L'utilisation des indices de concentration comporte certaines limites. Ainsi, le niveau de concentration est sous-estimé lorsque les marchés sont définis de façon à inclure des non-substituts ou lorsque les marchés sont régionaux et non pas nationaux. Il est sur-estimé si les importations sont importantes (et qu'elles ne sont pas incluses) ou lorsque des substituts sont exclus de la définition d'un marché. En ce qui concerne les substituts, la concentration sur le marché des prêts autres qu'hypothécaires est sous-estimée puisque les prêts personnels et commerciaux ont été considérés ensemble (à cause de la disponibilité des données) alors qu'ils ne sont certainement pas des substituts. Au contraire, la concentration sur le marché des dépôts est légèrement sur-estimée car, par exemple, les rentes différées à court terme offertes par les assureurs-vie et les

comptes de gestion d'encaisse des courtiers en valeurs mobilières où le client peut non seulement acheter et vendre des titres au comptant ou à crédit mais aussi garder des fonds en dépôt, les retirer par chèque ou au moyen d'une carte bancaire constituent d'étroits substituts aux dépôts offerts par les banques, fiducies et coopératives financières même s'ils ne sont pas identifiés comme tels.

En ce qui concerne l'importation de services, les activités de firmes étrangères possédant une charte canadienne ont été considérées mais l'achat par les canadiens de services offerts par des firmes étrangères situées à l'extérieur du Canada, n'ont pu l'être. Le niveau de concentration est d'autant plus sur-estimé que ces achats sont importants. Ce biais est probablement extrêmement faible pour ce qui est des prêts hypothécaires et seulement un peu plus élevé au niveau des prêts autres qu'hypothécaires. C'est sur le marché des dépôts que ce biais est probablement le plus élevé.

Dans l'industrie des services financiers, comme dans la plupart des autres secteurs d'activité économique, les données sont disponibles sur une base nationale plutôt que sur une base régionale et il n'est pas facile d'effectuer les redressements nécessaires afin de tenir compte de la dimension régionale. L'ampleur de ce biais ne peut donc être estimé.

Notes

1 Il faut souligner qu'il existe un troisième concept de concentration qui mériterait certainement d'être éventuellement étudié: la concentration de la propriété. Un secteur peut-être très concentré en terme d'actifs totaux et/ou de marché et l'être beaucoup moins en terme de propriété si le capital-actions des grandes firmes est largement réparti. Dans une industrie non-concentrée, le problème de la concentration de la propriété se pose peu. Ainsi, dans le domaine de l'agriculture, on se préoccupe très peu du fait que les fermes soient à propriété très restreinte. Puisque la concentration de la propriété ne soulève des problèmes que lorsque les niveaux de concentration par marché et par des actifs totaux sont élevés, il est indiqué d'évaluer ceux-ci avant d'étudier la concentration de la propriété.

2 Khemani, R. S., "L'ampleur et l'évolution de la concurrence dans l'économie canadienne", dans L'industrie canadienne en transition, Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada (Commission MacDonald), 1986.

3 Si l'indice de relation inverse est plus petit ou égal à 4, le niveau de concentration peut être qualifié de très élevé, entre 4 et 8, il est élevé, entre 8 et 20, il est relativement élevé, entre 20 et 50 il est relativement bas. Si l'indice est supérieur à 50, le niveau de concentration est bas. Ces limites ont été établies dans une étude du Ministère de la Consommation et des Corporations, Concentration des industries manufacturières du Canada, 1971.

4 Les comptoirs ne sont pas inclus, source Société Canadienne de crédit coopératif, Rapport annuel, 1984.

5 Canadian Business, June 1986.

6 The Financial Post 500, summer 1985.

7 Département des assurances Canada, Rapport du Surintendent des Assurances du Canada, précis des états financiers des compagnies d'assurances de biens et de risques divers, 1984 ; Surintendants des Assurances de diverses provinces ; Surintendant des Assurances du Canada, Provincial Insurance Companies and Fraternal Societies by Province of Incorporation, 1984, document non-publié.

8 Tel qu'indiqué dans Statistique Canada, Liens de parenté entre corporations no 61-517, hors série, 1984, "le critère principal de détermination du contrôle d'une société par une autre société ou par des particuliers est la possession de la majorité des droits de vote de cette société" (50 % + 1). "Toutefois, ce critère est parfois insuffisant, et on cherche à savoir s'il existe des options ou encore si des particuliers détiennent des blocs d'actions importants". Si Statistique Canada indiquait que le contrôle d'une société A par un société B était attribué en vertu d'autres critères que la propriété des droits de vote, nous avons aussi considéré ces institutions comme étant apparentées.

9 Groupe financier : ensemble de firmes composé d'une société de portefeuille qui détient un intérêt majoritaire dans deux ou plusieurs institutions financières qui opèrent dans des segments différents du marché, telles que des sociétés de fiducie, des assureurs-vie, des fonds mutuels, des firmes de conseiller en placement, des compagnies d'assurances générales et parfois même des banques ou des maisons de courtage en valeurs mobilières. Cette définition est tirée de A. Ryba et M. Scinocca, "Financial Holding Companies", une étude technique commandée par le Conseil économique du Canada, 1986.

10 Statistique Canada, Liens de parenté entre corporations, no 61-517 hors série, 1979 et 1984.

11 Government of Ontario, Standing Committee on Finance and Economic Affairs, Corporate Concentration, September 30, 1986, Morning Sitting, F-14, p. F-21.

3 LES PERMUTATIONS DANS LE GROUPE DES INSTITUTIONS LES PLUS IMPORTANTES

La classification de niveau 1 basée sur les liens évidents de propriété ainsi que les activités mondiales a été retenue pour évaluer, de 1967 à 1984, le degré de rotation entre les institutions les plus importantes car ce sont les seules données disponibles sur toute cette période. Cependant, étant donné qu'il est plus approprié d'étudier la rotation des entreprises au niveau de propriété le plus élevé ainsi qu'en terme d'activités domestiques, le degré de rotation basé sur ces mesures sera aussi présenté pour les années 1979 et 1984.

Lorsque ce sont les liens de propriété évidents et les activités internationales, qui sont retenus, aucune permutation dans le peloton de tête dans le marché des dépôts et des autres prêts n'est observée : de 1967 à 1984, les quatre mêmes banques, classées dans un même ordre, dominaient ces deux marchés. Au contraire, plusieurs permutations eurent lieu dans le marché des prêts hypothécaires. Les quatre plus grandes sociétés étaient la Sun Life, la London Life, le Canada Permanent, et Manufacturers Life en 1967, la Banque Royale, le Trust Royal, le Canada Trust et la Banque Canadienne Impériale de Commerce (BCIC) en 1979 et la Banque Royale, la BCIC, la Banque de Montréal et le Trust Royal en 1984.

Dans le marché des assureurs-vie, le peloton de tête en terme d'actifs totaux était composé des mêmes firmes en 1967 et 1979 quoique les firmes occupant les troisième et quatrième places ont interchangé leurs positions. En 1984, une nouvelle firme s'est insérée au quatrième rang du peloton de tête et une permutation a eu lieu entre la première et seconde firme.

Lorsque ce sont les liens de propriété ultime et les activités domestiques qui sont considérées, le marché des dépôts demeure dominé par quatre banques. Elles étaient encore en tête de file cinq ans plus tard quoique leur rang se soit quelque peu modifié entre ces deux années: les premières et secondes firmes se sont mutuellement remplacées. Les mêmes remarques s'appliquent au marché des prêts autres qu'hypothécaires. Dans le marché des prêts hypothécaires totaux la rotation a été plus forte. En 1979, les quatre principales institutions étaient le Groupe Desjardins, la Banque Royale, le Trust Royal et Canada Trust alors qu'en 1984, la BCIC et Trilon Financial Corporation (qui comprend le Trust Royal) sont venus respectivement remplacer le Trust Royal et le Canada Trust. Dans le marché de l'assurance-vie mesuré en terme d'actifs domestiques les quatre plus grandes firmes en 1979 étaient la Sun Life, la London Life, la Mutual Life et la Great-West Life alors qu'en 1984, le peloton de tête était formé par la Sun Life, la Mutual Life, la London Life et Manufacturers Life.

Peu importe le type de données retenues, le degré de rotation des institutions formant le peloton de tête est donc plus élevé dans le marché des prêts hypothécaires et de l'assurance-vie que dans le marché de dépôts et des autres prêts qui sont des marchés beaucoup plus concentrés que les deux premiers. Puisque les marchés des prêts hypothécaires et de l'assurance-vie sont relativement peu concentrés et qu'en plus, il y a eu durant les années 1967-1984, une rotation assez forte entre les institutions de tête, on peut penser qu'il existe des comportements concurrentiels dans ces deux marchés. Au contraire, ces deux seuls facteurs ne permettent pas de conclure qu'il existe de la concurrence dans le marché des dépôts et des autres prêts puisque la concentration y est relativement élevée et les permutations plutôt faibles. Cependant, comme il a été expliqué précédemment, il peut exister une forte concurrence dans un marché très concentré où les entreprises de tête demeurent les mêmes années après années, si les barrières à l'entrée et à la sortie sont faibles.

4 LES BARRIERES À L'ENTRÉE ET À LA SORTIE

Il existe deux types de barrières à l'entrée dans les marchés financiers soit les barrières réglementaires et les barrières économiques. Parmi les dispositions réglementaires limitant l'entrée, mentionnons les diverses exigences fédérales touchant l'incorporation d'institutions et l'obtention de licences, les normes en matière de capitalisation, les exigences de propriété diffuse imposées à certaines catégories d'institutions ainsi que les restrictions imposées à certaines institutions d'opérer sur certains marchés. Ainsi, les banques, fiducies et coopératives financières et courtiers en valeurs ne peuvent effectuer la souscription d'assurances ou de titres en valeurs mobilières. Seules les fiducies peuvent administrer les fonds de successions, d'agences et de fiducies alors que leurs pouvoirs de prêts commerciaux sont limités et les assureurs ne peuvent accepter de dépôts.

Quant aux barrières économiques, elles "existent dès qu'un nouveau participant doit pour des raisons autres que celles qui ont trait à la réglementation, assumer temporairement ou de façon permanente des coûts d'exploitation plus élevés que ceux des entreprises déjà établies".[1] Le coût de se créer une solide réputation afin d'obtenir la confiance du public ainsi que le coût lié à l'établissement d'un réseau de succursales constituent les

deux principales barrières économiques dans les marchés financiers. La nouvelle institution doit convaincre ses bailleurs de fonds que leurs argents seront en sécurité. Quoique l'existence de l'assurance-dépôts vient diminuer l'ampleur de cette barrière pour ce qui est des dépôts, la question de la confiance demeure lorsqu'une nouvelle institution veut emprunter sur le marché monétaire ou émettre des actions.

Il a été souligné à maintes reprises dans cette étude que les plus grandes institutions financières sont des banques à charte. Leurs vastes réseaux de succursales constituent une des caractéristiques fondamentales du système financier canadien. Les nouvelles institutions qui ne possèdent que quelques succursales se trouvent désavantagées comparativement à celles qui en possèdent plusieurs si, pour différentes raisons, les clients préfèrent traiter avec une institution possédant plusieurs succursales, si la diversification régionale confère des avantages en terme de réduction du risque ou si le coût unitaire de certaines opérations est plus bas pour les grandes institutions qu'il ne l'est pour les petites. Tant que la prestation des services bancaires aux consommateurs reposera sur des points de services physiques, le coût élevé d'établissement d'un vaste réseau de succursales constituera une barrière à l'entrée sur ce marché. L'avènement des guichets bancaires automatiques qui peuvent être partagés par plusieurs institution vient cependant amoindrir l'ampleur de cette barrière à l'entrée. Néanmoins,

l'autre barrière économique, soit la nécessité de gagner la confiance de la clientèle, demeurerait même si l'établissement d'un vaste réseau de succursales "physiques" n'était plus nécessaire.

Il existe aussi des barrières à la sortie de type réglementaire. Une institution financière ne peut fermer ses portes sans en rendre compte au palier de gouvernement qui la réglemente, ce qui n'est généralement pas le cas de la plupart des entreprises des autres secteurs d'activités économique. Les institutions financières doivent obtenir une autorisation pour cesser d'opérer ou abandonner une charte. L'existence de programmes de sauvetage mis sur pied par les gouvernements afin de tenter d'éviter la faillite d'une institution financière montre qu'il n'est pas aisé pour une institution de quitter l'industrie des services financiers.

Quoique les barrières à l'entrée demeurent relativement élevées, elles semblent avoir diminué depuis 1967 et le nombre de participants dans plusieurs marchés a augmenté (tableau 2). La diminution des obstacles à l'entrée est principalement dûe aux révisions de la Loi des banques de 1967 et de 1980 qui ont permis aux banques de pénétrer le marché des prêts hypothécaires et du prêt à la consommation (1967) et qui ont facilité l'entrée des filiales d'institutions étrangères et accéléré le processus d'incorporation des banques à charte (1980).

Notes

1 Conseil économique du Canada, Efficacité et réglementation, une étude des institutions de dépôts, 1976, p. 37.

5 LA CONCURRENCE : ETAT DE LA SITUATION

Durant la période étudiée, la configuration du système financier s'est grandement modifiée. On a assisté à l'effritement des frontières traditionnelles entre les quatre piliers du système financier. Il fut une époque où le prêt commercial, l'administration des successions et des comptes de fidéicommis, le courtage d'assurances et la souscription et négociation de titres étaient respectivement les chasses gardées des banques, fiducies, assureurs et courtiers en valeurs mobilières. Les prêts hypothécaires et les prêts personnels constituaient le cheval de bataille des sociétés de fiducie et des coopératives financières. Bien que la réglementation empêche encore aujourd'hui le décloisonnement, plusieurs institutions financières afin de croître ou simplement de survivre ont tenté, depuis une vingtaine d'années, d'élargir leur cadre traditionnel d'activités. L'évolution des parts de marché des différents groupes d'institutions, tel qu'indiqué au tableau 1, confirme cette tendance. Aujourd'hui, seul le courtage d'assurances et l'administration des successions, fiducies et agences (S.F.A.) demeurent encore respectivement la chasse gardée d'un type d'institution. Durant la période étudiée, la diversification semble avoir permis une augmentation de la concurrence sur plusieurs marchés car elle a contribué à hausser le nombre de concurrents.

L'analyse des niveaux de concentration dans le marché des prêts hypothécaires et du degré de permutation des institutions de tête laisse croire qu'il existe de la concurrence dans ce marché. La diminution des barrières à l'entrée vient renforcer cette hypothèse. De plus, l'apparition d'une multitude de nouveaux types de prêts hypothécaires durant la période étudiée tels les prêts à échéance de cinq, trois, deux ou un an ou même de six mois, les prêts à paiements hebdomadaires, bi-hebdomadaires, bi-mensuels, les prêts à échéances multiples, à paiements progressifs, à taux variables et les prêts indexés, montre que les institutions financières ont tenté de répondre aux besoins des consommateurs. Ceci constitue une autre indication de comportements concurrentiels. La forte croissance des groupes financiers a probablement aussi contribué à augmenter la concurrence puisque en 1984, la taille de certains d'entre eux, en terme de prêts hypothécaires se compare à celle des grandes banques à charte. Ils peuvent donc aujourd'hui mieux concurrencer les géants que sont les banques à charte.

Le marché des dépôts et celui des autres prêts sont concentrés, il y a peu de rotation dans le groupe des institutions les plus importantes et il y existe des obstacles à l'entrée de type réglementaire et économique. Ces indicateurs laisseraient croire à l'absence de comportements concurrentiels dans ces marchés. Cependant, la prolifération de nouveaux types de dépôts offerts par les institutions qui ont traditionnellement accepté des dépôts et même par celles dont ce n'était pas la spécialité et qui

offrent aujourd'hui des substituts aux dépôts (assureurs-vie et courtiers en valeurs) suggère qu'une certaine concurrence existe dans ce marché. L'augmentation de la dette fédérale a aussi incité les gouvernements à offrir des produits qui concurrencent les dépôts tels les bons du Trésor qui sont devenus par le biais du fractionnement, accessibles aux ménages à revenus moyens. Les nouveaux titres hypothécaires qui peuvent être vendus par les courtiers en valeurs mobilières, les banques, les fiducies et les coopératives financières offrent à l'épargnant liquidité, revenus mensuels, taux d'intérêt comparable au certificat de dépôt d'échéance similaire, la possibilité de réaliser un gain de capital ainsi que la sécurité puisque la Société canadienne d'hypothèques et de logements (SCHL) garantit le remboursement intégral même si certains prêts hypothécaires à l'intérieur du bloc d'hypothèques ne l'était pas. Ces titres constituent donc de bons substituts aux dépôts.

En 1982, le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques dans une étude approfondie sur le profit des banques concluait après avoir étudié le niveau de différenciation des produits en terme de taux d'intérêt, de services et de frais de services, "que la concurrence était très forte sur le marché des dépôts personnels".[1] Elle n'a certainement pas diminué depuis 1982. Ce comité soulignait aussi que les ménages et les entreprises étaient plutôt bien servis en terme de prêts (quoique plusieurs participants aux audiences se soient plaints de la qualité de ces services, le Comité a jugé que ces pratiques

étaient peu généralisées). La Commission Royale d'enquêtes sur les groupements de sociétés dans son rapport de 1978 mentionnait que l'entrée des banques dans le marché du crédit à la consommation en 1967 avait causé une diminution des taux d'intérêts sur prêts par rapport aux autres taux d'intérêts et les taux d'intérêts sur ces prêts étaient devenus plus uniformes à travers le Canada. Finalement, le Comité permanent des finances concluait, en 1982, que "les marchés financiers sont concurrentiels (il ne semble pas y avoir de discrimination de prix, ces derniers semblent être fixés en fonction des coûts) mais les contraintes réglementaires imposées aux concurrents des banques pourraient compromettre cette situation à l'avenir".[2]

Notes

1 Rapport du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, Profits des banques, 1982.

2 Rapport du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, Profit des banques, p. 155.

6 CONCLUSION

L'industrie des services financiers, dominée par les banques à charte, était en 1967 et demeure encore aujourd'hui relativement concentrée en terme d'actifs totaux. Le niveau de concentration après avoir augmenté de 1967 à 1979 a néanmoins diminué de 1979 à 1984, et ce malgré l'essor des groupes financiers de portefeuille sans atteindre cependant les niveaux de 1967. Si cet essor des groupes financiers devait s'accélérer par le biais de fusions ou d'acquisitions, la concentration des actifs totaux pourrait néanmoins augmenter.

Même si l'industrie est plutôt concentrée en terme d'actifs totaux, il semble exister des comportements concurrentiels dans les marchés. Afin de confirmer cette hypothèse, une analyse de la tarification et de la rentabilité des institutions devrait être effectuée. Durant la période 1967-1984, la diversification semble avoir permis aux institutions de mieux soutenir la concurrence. Les pouvoirs de diversification des institutions étaient cependant limités.

En décembre 1986, le gouvernement fédéral proposait, dans son Livre blanc, l'élargissement des pouvoirs directs de prêts à la consommation et de prêts commerciaux des sociétés de fiducie, de prêts et d'assurances et recommandait que les banques, les

sociétés de fiducie, de prêts et d'assurances ne soient assujetties à aucune restriction quant à la propriété commune d'institutions financières relevant des autres "piliers" (y compris des courtiers en valeurs mobilières).

Si l'élargissement des pouvoirs s'effectue par le biais de la création de nouvelles filiales ou de nouveaux départements au sein des institutions alors cette diversification pourra contribuer à intensifier la concurrence par marché car le nombre de participants sera augmenté et affectera peu la concentration du pouvoir en terme d'actifs totaux. Au contraire, si l'expansion des pouvoirs s'effectue par le biais de prises de contrôle d'entreprises existantes alors la concentration des actifs pourra augmenter alors que la concentration et la concurrence par marché seront peu affectées. En diminuant les barrières à l'entrée, l'élargissement des pouvoirs des institutions pourra donc contribuer à augmenter la concurrence sur les marchés et aura peu d'effets néfastes sur la concentration des actifs totaux si les institutions sont incitées à élargir leurs pouvoirs par voie interne ou par la mise-sur-pied de nouvelles filiales plutôt que par voie d'acquisitions ou de fusions.

Annexe A

Actifs totaux, prêts hypothécaires, autres prêts et dépôts des caisses locales d'épargne et de crédit, 1979 et 1984

	Actifs totaux	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Dépôts
1979				
Canada ($ millions)	27 337.7	13 751.3	7 264.1	21 769.6
Québec ($ millions)	12 447.7	6 845.2	2 706.8	10 159.4
Part du Québec (%)	45.5	47.2	37.3	46.7
1984				
Canada ($ millions)	40 624.9	19 940.0	10 678.8	35 056.7
Québec ($ millions)	19 497.9	9 292.4	5 525.6	16 889.8
Part du Québec (%)	48.0	46.4	51.7	48.2
100 plus grandes caisses populaires	5 541.0	-	-	-
100 plus grandes "credit unions"	12 763.6	-	-	-
Part des 100 plus grandes caisses populaires et 100 plus grandes "credit unions"	45.1	-	-	-
Part de l'ensemble des caisses populaires et des 100 plus grandes "credit unions"	79.4	-	-	-

Source Statistique Canada, Institutions financières, statistiques financières, cat. 61-006, 1er trimestre 1980 et 1er trimestre 1985 ; liste des 100 plus grandes caisses populaires, Mouvement Desjardins, document non publié, 1984 ; Canadian Co-operative Credit Society, List of the 100 largest local credit unions in Canada, données au 31 décembre 1984.

Annexe B

Actifs totaux, prêts hypothécaires, autres prêts et dépôts des groupes financiers, 1979, 1984 et 1985

	Actifs totaux[1]			Prêts hypothécaires			Autres prêts			Dépôts		
	1979	1984	1985	1979	1984	1985	1979	1984	1985	1979	1984	1985
	($ millions)											
Le Groupe Desjardins	11 900	23 243	26 368	5 302	10 225	11 340	2 509	6 443	7 948	9 439	19 189	21 709
Trilon Financial Corporation	-	17 466	20 830	-	8 256	9 994	-	2 030	2 361	-	10 133	12 010
Corporation financière Power	6 693	13 907	15 948	3 048	5 790	7 453	267	493	615	1 128	2 330	2 720
Crown Financial Group	2 032	4 929	6 103	715	1 621	2 474	152	324	334	-	71	76
Traders Group	3 101	4 122	4 460	1 288	1 633	1 592	872	1 232	1 448	1 796	2 770	3 109
Groupe La Laurentienne	1 494	3 573	5 167	419	632	1 079	63	153	162	-	-	472
Services financiers Eaton	623	1 084	1 061	417	757	749	3	5	5	475	712	690
E-L Financial Corportion	487	777	1 118	104	129	147	16	23	23	-	-	-
Groupe Prêt et Revenu	181	461	503	95	242	257	4	22	21	114	341	368
Total	26 511	69 562	81 558	11 388	29 285	35 085	3 886	10 725	12 917	12 952	35 546	41 154

1 Seuls les actifs des institutions financières sont inclus. À moins d'indications contraires, les actifs sont présentés sur une base non-consolidée ; les fonds de succession, de fiducie et agences des sociétés de fiducie sont exclus ; les actifs des caisses séparées des assureurs-vie sont inclus puisqu'ils appartiennent à la société d'assurance et qu'ils apparaissent au bilan.

2 Les transactions entre la Caisse centrale, les fédérations et les caisses populaires ont été éliminées.

3 Trilon Financial Corporation a été créée en 1982.

4 En 1984, Crown X a acquis 40 % de la firme de conseillers en investissement Beutel, Goodman, ainsi que 100 % de la firme Private Ledger Financial Services Inc., qui offre des produits d'investissement aux États-Unis. Les actifs propres de ces sociétés ne sont pas disponibles.

5 Les actifs de la société E-L Financial sont présentés sur une base consolidée.

Source Estimations effectuées à partir de : divers rapports annuels de compagnies ; rapports du Surintendent des assurances du Canada ; précis des états financiers des compagnies d'assurances de biens et de risques divers ; précis des états financiers des compagnies d'assurance-vie et des sociétés de secours mutuels ; précis des états financiers des sociétés de fiducie et de prêts ; rapports annuels du Surintendent des assurances, Gouvernement du Québec.

LISTE DES TABLEAUX

Page

1. Importance relative des principaux groupes d'institution financières, en pourcentage, 1967, 1979, 1984 et 1985..... 9

2. Nombre de banques, de sociétés de fiducie et de compagnies d'assurance-vie au Canada, 1967, 1979 et 1984..... 14

3. Degré de couverture de l'ensemble du système financier selon différentes banques de données, 1967, 1979 et 1984..... 16

4. Exemples illustrant le traitement des institutions avec liens de parenté..... 20

5. Description des différentes séries de calculs pour évaluer les niveaux de concentration, 1967, 1979 et 1984..... 23

6. Indices de concentration dans le secteur financier, 1967, 1979 et 1984 - Actifs totaux mondiaux..... 25

7. Niveaux de concentration des 33 industries principales non-financières au Canada, 1983..... 26

8. Indices de concentration dans le secteur financier, 1967, 1979 et 1984 - Actifs totaux domestique..... 28

9. Parts de neuf groupes financiers dans l'actifs global, les prêts et les dépôts de l'ensemble du système financier, 1979, 1984 et 1985..... 30

10. Indices de concentration dans le secteur financier, 1967, 1979 et 1984 - Prêts hypothécaires totaux (sans SFA)..... 32

11. Indices de concentration dans le secteur financier, 1967, 1979 et 1984 - Autres prêts..... 34

12. Indices de concentration dans le secteur financier, 1967, 1979 et 1984 - Dépôts..... 36

13. Concentration du marché de l'assurance-vie, 1967, 1979 et 1984..... 37

BIBLIOGRAPHIE

Bain, J. S., Barriers to New Competition: Their Character and Consequence in Manufacturing Industries.

Baumol, W. J., "Contestable Markets: An Uprising in the Theory of Industry Structure", American Economic Review, March 1982, vol. 72, no 1.

Comité permanent des Finances, du commerce et des questions économiques, Profits des banques, juillet 1982.

Conseil économique du Canada, Efficacité et réglementation, une étude des institutions de dépôts, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1976.

Hockin T. (honorable), Ministre d'Etat (Finances), Le secteur financier : nouvelles directions, document déposé à la Chambre des Communes, décembre 1986.

Khemani, R. S., "L'ampleur et l'évolution de la concurrence dans l'économie canadienne", dans L'industrie canadienne en transition, Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada (Commission MacDonald), 1986.

Mason, E. S., "Price and Production Policies of Large-Scale Entreprise", American Economic Review, Supplément, mars 1939.

Mayrand, A., Diversification, concentration, concurrence et solvabilité dans l'industrie des services financiers, document non-publié, Conseil économique du Canada, avril 1987.

McKinley, D.F., "Concentration, Conglomerates and Contestability", Canadian Competition Policy Record.

Ministère des Finances, La réglementation des institutions financières du Canada - Propositions à considérer, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada.

Ministère des Finances, "Regulatory Change and Competition in the Financial System: Questions of Concentration and Internationalization", a working paper for discussion and consultation, Ottawa, March 1984.

Morvan, Y., Economie Industrielle ; Presses Universitaires de France, 1978 .

Rapport de la Commission Royale d'enquête sur le système bancaire et financier, Ottawa, 1964.

Rapport de la Commission Royale d'enquêtes sur les groupements des Sociétés, Approvisionnements et Services, Canada, mars 1978.

Sherer, F. M., Industrial Market Structure and Economic Performance, Rand McNally and College Publishing Co., 1980.